

VISITES STRICTEMENT INTERDITES : A compter du 21 octobre et jusqu'à nouvel ordre

Publié le 21 octobre 2020

Face à la forte recrudescence de l'épidémie de la COVID, nous sommes contraint d'interdire les visites afin de protéger les personnes soignées vulnérables ainsi que le personnel.

LES VISITES SONT STRICTEMENT INTERDITES A COMPTER DU 21 OCTOBRE

Sauf pour les cas ci-dessous :

- > Le Service de Pédiatrie : autorisation des 2 parents uniquement.
- > La Maternité : autorisation du 2ème parent uniquement. (Les frères et sœurs ne sont pas autorisés.).
- > Pour raisons médicales expresses sur autorisation écrite du médecin.

Les accompagnants des consultations externes sont strictement interdits sauf pour les cas ci-dessous :

- > Enfant mineur : autorisation des deux Parents.
- > Femme enceinte : autorisation du 2ème parent uniquement.
- > Pour raisons médicales expresses.



LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID EST LANCEE
DANS LES EHPAD

TELECONSULTATION : Guide pratique



 [RETOUR À LA LISTE](#)



CENTRE HOSPITALIER MARTIGUES
3 BOULEVARD DES RAYETTES
BP 50248
13 698 MARTIGUES CEDEX

 04 42 43 22 22

 04 42 80 24 60

 [CONTACTEZ-NOUS](#)